

## Corneville sur Risle > Abbaye Notre-Dame

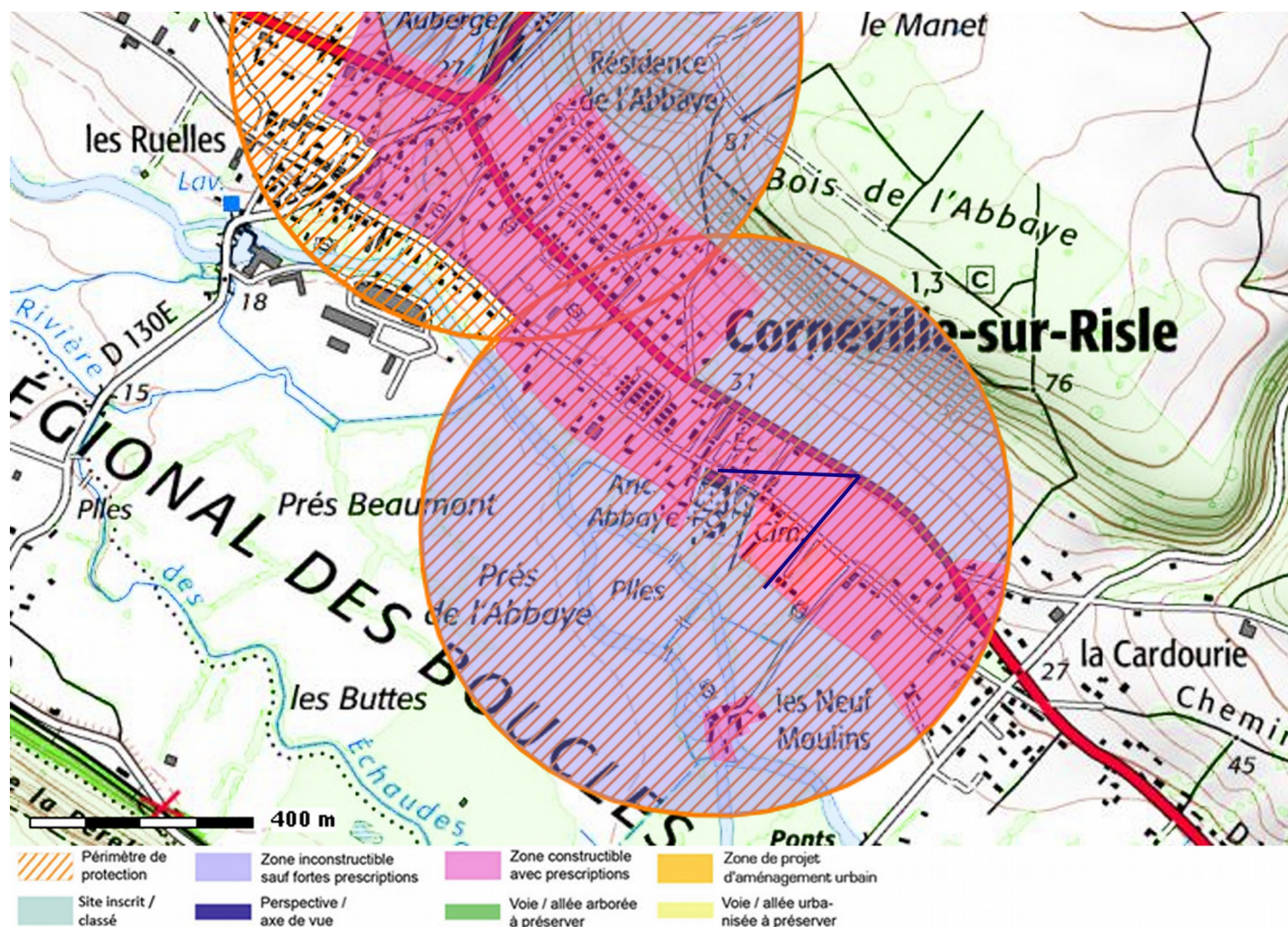
La commune de Corneville sur Risle est concernée par deux autres monuments historiques : le pont Napoléon du XIX<sup>e</sup> siècle, inscrit le 31 octobre 2007, et l'auberge des Cloches de Corneville du début du XX<sup>e</sup> siècle, inscrite le 11 avril 2003. Le périmètre de protection de l'auberge chevauche en partie celui de l'ancienne abbaye.

La commune de Corneville sur Risle est située dans le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande.

L'ancienne abbaye Notre-Dame a été inscrite aux monuments historiques le 26 novembre 1992. La protection concerne l'espace enclos de l'abbaye, le cloître et les ailes subsistant autour, l'emprise de l'église abbatiale disparue, et tous les vestiges enfouis ou à découvrir.

Un prieuré est fondé par Gilbert de Corneville en 1143 afin d'accueillir des religieux venus de l'abbaye de Saint-Vincent-aux-Bois (Eure et Loir). Érigé en abbaye en 1180, l'établissement fut détruit par un incendie en 1287 puis reconstruit. L'abbaye a été progressivement ruinée par la guerre de Cent Ans et par les guerres de religions. A partir de 1659, le site connaît un nouvel essor avec l'installation d'une communauté de Génovéfains, peu répandue en Normandie, qui entreprit de reconstruire et d'agrandir les bâtiments. Vendue comme bien national suite à la Révolution, l'abbaye fut en partie démantelée, avec notamment la destruction de l'église abbatiale qui était située dans le prolongement de l'actuelle église paroissiale du XIX<sup>e</sup> siècle. Il reste une partie des ailes monastiques de la fin XVII<sup>e</sup>-début du XVIII<sup>e</sup> siècle autour du cloître. Construite en briques et en calcaire, l'aile sud accueillait les celliers, le réfectoire et les dortoirs. Bien que très remanié à partir du XIX<sup>e</sup> siècle, cet édifice a conservé son escalier droit, sa galerie du cloître et sa cuisine d'origines. L'aile est à subi plus de transformations. Les murs des enclos de l'abbaye ont subsisté et figurent l'ancienne emprise de l'établissement.

Située dans la vallée de la Risle, l'abbaye bénéficie d'un environnement rural préservé composé de prairies bordées d'arbres vers le Sud. La qualité des constructions alentours, à briques ou pans de bois, mérite d'être préservée et l'extension périurbaine doit être limitée.



Périmètre de 500m avec ZSFP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).





L'église paroissiale depuis le cimetière



L'église et les bâtiments monastiques



L'aile sud du cloître et l'église



L'aile est autour bordant le cloître



L'aile sud en brique et pierre de taille



Une dépendance intégrée à la clôture

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre, en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). \*Voir les autres fiches.



La vue vers la Risle, au Sud



Une belle architecture de briques



Une maison à pans de bois



L'essentage en ardoises



Une maison en briques



L'auberge de Cloches de Corneville